Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261103-202611126-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
28/10/2026
Affichée le 28/10/2026

L'an deux mil vingt-six
Le mardi trois novembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
10/11/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, M. JUHEL Arnaud, Mme BROSSAY Aurélie, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme GUILLOT Annabelle, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme LENDORMY Clémence
M. NOUHAUD Cyril

M. JUHEL Arnaud a été nommé secrétaire

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21

2026.11.126) MISE A DISPOSITION PERSONNEL SECRETARIAT DU SIRS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 2023.06.38 du 1er juin 2023 renouvelant la mise à disposition du SIRS de St Marc le Blanc, Le Tiercent de Mme PERRIN Odile, secrétaire de mairie de la commune de St Marc le Blanc, afin d'effectuer le secrétariat de ce syndicat depuis le 1er septembre 2014 pour un temps de travail de 21 heures par mois et ce pour une durée de 3 ans. Cette mise à disposition s'est terminée le 31 août 2026.

Monsieur le Maire indique que le SIRS a demandé le renouvellement de cette mise à disposition à compter du 1er septembre 2026 pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'accord de l'agent,

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261103-202611126-DE

Accepte de renouveler cette mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2027 à compter du 1er septembre 2026 selon les mêmes termes que la convention initiale.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants (convention, arrêté etc).

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 10 novembre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE